

Cumul des fonctions amiante sous-section 4 formation préalable - AMI115

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

APAVE EXPLOITATION FRANCE
Apave Exploitation France
08.05.62.50.00
contact@apave.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par un médecin validant le port d'Équipement de Protection des Voies Respiratoires)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoissièrement induits - Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source - Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer - Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Contenu et modalités d'organisation

II/ Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante La caractéristique de l'amiante L'exploitation et l'utilisation de l'amiante : amiante environnemental et Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante Effet sur la santé et suivi médical III/ Dispositions générales L'organisation de la prévention Responsabilité et sanctions encourues III/ Concevoir un chantier amiante dit de « sous-section 4 » Repérages amiante : Dossier Technique Amiante et Repérages amiante Avant Travaux (immeubles bâtis, industries, navires, Travaux Publics, etc.) Profils intervenant / sous-section 3 et sous-section 4, processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéralique Produits de substitution Métrologie, formations et suivi Moyens de protection collective - Confinement statique (film de propreté) et dynamique - Calfeutrement/isolément, mise en dépression (Très Haute efficacité) - Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité) - Sas d'entrées / sorties, sas déchets Équipements de protection individuelle - Efficacité - Usage et critères de choix - Avantages et inconvénients - Principes de fonctionnement Mode opératoire / notice de poste IV/ Gérer un chantier amiante sous-section 4 L'installation du chantier La préparation du chantier Techniques d'intervention Les contrôles Le repli et la restitution Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination Intégration des situations d'urgence et les secours VI Intervention amiante sous-section 4 : mises en situation Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3 Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle Conception contrôle et mise en œuvre d'aéralique d'un chantier amiante Saisie du BSDA Rédaction, présentation et mise en œuvre des modes opératoires et notices de poste, etc. Rédaction de consignes de sécurité Exercices d'évaluation des risques Contrôle du respect de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Évaluations théoriques et pratiques

...
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

- Attestation de compétences si réussite aux évaluations théorique et pratique - Attestation de fin de formation RECYCLAGE : La période entre deux formations n'excède pas trois ans à compter du jour de la délivrance de l'attestation de compétence attestant la présence et validant les acquis de la formation préalable ou du dernier recyclage.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00373279	du 24/07/2023 au 31/03/2024	Artigues-près- Bordeaux (33)	APAVE EXPLOITATION FRANCE		Non éligible	FPC